2025.38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 avril 2025

Le trois avril deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 Mars 2025

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Procuration : Madame MAILLARD Martine a donné procuration à Madame MICHONNET Pascale

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire précise que dans la nomenclature M 57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.
Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits.
Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025, présenté en débat d'orientation budgétaire du 27 mars 2025.

Le budget total 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 3 716 612.00€.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

Procurations : 1

Convocation
28 Mars 2025

Délibération Numéro

2025.03.04.03

Objet :

VOTE BUDGET PRIMITIF 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20250403-2025030403-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

2025.39

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 10

Procurations : 1

Convocation
28 Mars 2025

Délibération Numéro

2025.03.04.03

Objet :

VOTE BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de Beuzeville La Grenier pour l'exercice 2025
Considérant que les éléments financier permettant le vote du budget ont été transmis le 14 mars 2025

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le débat d'orientation budgétaire lors du Conseil municipal réunit le 27 mars 2025,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*
(10 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **Arrête et approuve** le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	**952 958.00€**	**952 958.00€**
INVESTISSEMENT	**2 763 654.00€**	**2 763 654.00€**
TOTAL	**3 716 612.00€**	**3 716 612.00€**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 50 000.00€.
L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 97 446.25€
L'excédent d'investissement reporté s'élève à la somme de 110 850.72€

Le montant de L'article 1068 « affectation en réserves » s'élève à la somme de 100 000.00€ (besoin de financement + financement des investissements 2025).

- **Vote** le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par Opération au niveau de la section d'investissement

- **Autorise** M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

MAIRIE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER 76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20250403-2025030403-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025